

Compagnie des Archers Quevenois



Quéven, le 21 août 2023

Compte-rendu de réunion du CODIR du 21 août 2023 A la salle de Kerlaran à Quéven

Présents : Didier SANS, Maxime BOULBEN, William DAVID, Thibaud DESBONNETS, Nolwenn GOASGUEN, Christian GUILLEMAUD, Laurent HANIN, Guy LEBAGOUSSE, Lucie MOLINA

Excusés : Alain DEVILLIERS, Thierry GAUDIN, Thierry PIRSON, Lou-Marine POUILLARD

Début de séance : 18h15

1. Validation du dernier compte-rendu de réunion CODIR

- En l'absence de questions et de commentaires, le précédent compte-rendu est validé par le comité.

2. Informations diverses

- Didier explique qu'un établi a été installé dans la salle rouge à Kerlaran.
- Il revient sur les dernières prestations réalisées par la compagnie :
 - Initiation auprès de séminaristes au golf de Ploemeur le 23 juin
 - La prestation, réalisée par Arnaud, Didier et Alain, pour 350€ est positive. Les organisateurs qui s'occupent également du golf de Quéven ont évoqué l'idée de réitérer l'opération.
 - Il y a eu 2 groupes d'une douzaine de personnes. Suite à leur initiation, elles ont participées à un mini tournoi. Cette formule a été appréciée et serait intéressante à garder pour des événements similaires.
 - Fête communale de Berné du 22 juillet
 - La prestation a été réalisée par des bénévoles de la compagnie pour 300€.
 - Comme les années précédentes, l'expérience est positive.
- Il revient sur les récents résultats de deux archers de la compagnie lors du Championnat de France 3D qui s'est tenu à Bourg-Saint-Maurice du 10 au 13 août :
 - Gwenael LE BELLEC, 3^{ème}, médaille de bronze
 - Bruno CAUSSOU, 15^{ème}Un article a été publié dans Ouest France. L'ensemble du comité félicite les archers.
- Il rappelle que la subvention de 1 500€ a été accordée par la mairie de Quéven, et est arrivée sur les comptes de la compagnie.

Page 1 sur 4

Maison commune, 63, rue Jean Jaurès, 56530 Queven ☎ 06.81.54.48.28 SIREN : 494954761, RNA W561003346

Association loi 1901 agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports

📧 : didier.sans.arc@orange.fr Site Internet : <https://compagnie-des-archers-quevenois.sportsregions.fr/>

Compagnie des Archers Quevenois

3. Initiation Episol

- Une nouvelle initiation auprès de l'association Episol, qui dépend du CCAS de Quéven, aura lieu le **jeudi 31 août à partir de 14h à Kerlaran**. Celle-ci est gratuite. Une dizaine de personnes sont attendues, adultes comme jeunes. Didier, Alain, Thierry G., Nolwenn et Christian se chargeront d'encadrer l'activité.

4. Nouveaux fonctionnements de la rentrée de la FFTA

- La FFTA a transmis une lettre aux responsables des associations concernant la rentrée pour la saison 2023/2024. Didier résume les éléments importants :
 - Modification du logiciel de gestion pour les dirigeants
 - Il y avait auparavant deux applications, l'une pour traiter les licences et la gestion des bureaux, et l'autre pour les scores et le calendrier. A compter du 4 septembre 2023, l'ensemble ne sera fera plus que un seul logiciel, qui est celui des scores et du calendrier.
 - Modification du système de prise/renouvellement de licences
 - La **prise et le renouvellement des licences** se fera à partir du **4 septembre 2023**.
 - Les archers déjà licenciés recevront, directement via un mail de la fédération, un formulaire de renouvellement non pré-rempli contrairement aux années précédentes.
 - Le certificat médical ne sera plus systématiquement obligatoire. Il suffira de remplir un formulaire de santé. En fonction des réponses apportées, les adhérents devront ou non présenter un certificat. Le formulaire de santé ne sera pas gardé par les clubs.
 - Modification du contrôle d'honorabilité
 - Il concernait auparavant uniquement les responsables et les entraîneurs. Il est élargi aux arbitres.
 - Rappel de l'obligation de licencier l'ensemble des adhérents
 - Modification de la règle des transferts
 - Il n'y a plus d'obligation d'accord de l'ancien club pour valider un transfert de club. Les règles sportives de transfert ne changent pas.
- Didier propose de ne garder qu'un seul type de licences par âge :
 - - de 21 ans en 2024 = Licence Jeunes (U11 à U21)
 - + de 21 ans en 2024 = Licence Adulte pratique en compétitionCe fonctionnement est accepté par le comité.

5. Point sur la trésorerie

- Didier fait un point sur la trésorerie. Elle a été arrêtée au 31 août pour la saison 2022/2023 :
 - Le solde sur l'année est de 41,51€. Il était de -39,96€ en 2022.
 - La trésorerie sur le compte bancaire est de 1 576,35€.
 - La trésorerie sur le livret est de 2 085,37€.
 - En moyenne, la compagnie fonctionne avec environ 14 000€ de charges/budget.
- Didier explique que Thierry G. ne voit pas l'intérêt pour le moment de tester le logiciel de comptabilité proposé lors de la dernière réunion. Il est donc choisi de garder pour cette nouvelle année le fonctionnement actuel avec Excel.

6. Budget prévisionnel

- Didier explique qu'avec Thierry G. ils sont en train de finaliser le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024. Ils partent sur la même enveloppe que pour la saison précédente.

Compagnie des Archers Quevenois

7. Point sur le remboursement des archers

- Conformément à ce qui a été décidé lors de la réunion précédente, les remboursements liés aux concours effectués sur la saison actuelle sont remboursés directement par chèque avant la saison prochaine. Cela concerne à la fois la prise en charge de 3€ par concours à partir de 4 participations et les inscriptions aux championnats départementaux, régionaux et nationaux.
 - La prise en charge de 3€ par concours représente 186€.
 - Les inscriptions représentent 339€.
 - Pour un total de 525€.
- Thierry G. est donc en cours de distribution des chèques de remboursements aux archers.
- Didier explique que les archers nature s'inscrivant seuls aux concours, il est parfois difficile de savoir précisément les concours départementaux et/ou régionaux auxquels ils participent. Cela rend difficile le suivi et le règlement de ces compétitions. Guy se propose d'assurer cette remontée d'informations pour la nouvelle saison, voire éventuellement à se rencontrer avec les archers concernés.

8. Assurance de la compagnie

- Didier explique que jusqu'à présent, la compagnie avait deux assurances, l'une chez MMA au nom du président (51€) et une autre chez Generali au nom de la compagnie (497€). Ces assurances ne couvrant qu'une petite partie de la salle du Ronquédo.
- Un inventaire a été réalisé par Alain, Didier et Thierry G. Il donne une estimation d'environ 46 000€ de biens à assurer. Cela a permis de rechercher une nouvelle assurance, plus appropriée au besoin de la compagnie, en tenant notamment en compte l'assurance déjà proposée par la fédération.
- Didier présente donc une proposition de la MAIF à 338,40€. Elle est acceptée par le comité à l'unanimité.

9. Forum des associations

- Didier rappelle que le **Forum des associations** de la ville de Quéven aura lieu le **samedi 2 aout de 14h à 18h au Ronquédo**.
- Didier, Alain, Christian, Maxime, Nolwenn et Lucie se chargeront d'assurer la tenue du stand de la compagnie. Tout autre archer volontaire est le bienvenu. L'installation du stand (n° 50) est prévu à partir de 12h30. Nous serons placé à côté de la porte de sortie devant les filets, permettant d'installer une cible ou deux d'initiation.
- Didier a récupéré auprès de la fédération un ensemble d'affiches et de goodies pour les JO 2024 qui permettront d'habiller le stand. Il faut également préparer des affiches et/ou flyers à donner aux personnes qui viendront sur le stand [Lucie]. En fonction de la possibilité d'avoir une prise électrique, il peut être intéressant de réaliser un diaporama avec des photos de la saison dernière [Nolwenn/Didier].
- A 16h se déroulera une remise des récompenses. Plusieurs archers sont donc invités à venir pour représenter les bons résultats de la compagnie auprès de la mairie de Quéven. Il serait bon d'envoyer un mail de rappel aux personnes concernées [Didier].

Compagnie des Archers Quevenois

10. Assemblée Générale de rentrée

- Didier rappelle que l'**Assemblée Générale** de rentrée aura lieu le **vendredi 8 septembre à 18h au Ronquédo**.
- Elle portera notamment à l'ordre du jour les points suivants :
 - Renouvellement des inscriptions et des licences
 - Information sur la reprise de l'école de tir
 - Le mardi 3 octobre pour les jeunes
 - Le vendredi 6 octobre pour les adultes
 - Alain souhaite proposer aux élèves archers d'adopter rapidement le viseur, après 3 ou 4 séances, pour les inciter à découvrir la compétition.
 - Il désire également augmenter les partages de connaissances autour de l'entretien du matériel.
 - Avant la reprise de l'école de tir, et tant que les conditions météo le permettront, les archers seront invités à venir sur le pas de tir de Kerlaran durant tout le mois de septembre.
 - Présentation et mise au vote du budget prévisionnel pour la saison 2023/2024

11. Questions et informations diverses

- Didier présente plusieurs points en lien avec la mairie de Quéven :
 - La salle Jégousse a été vendue par la mairie de Quéven et sera détruite. La mairie s'engage à construire une nouvelle salle à proximité, sans plus de détails pour le moment.
 - Il est prévu de réaliser une ouverture piéton à côté du portail de Kerlaran pour faciliter l'accès au terrain.
 - Le contrat de mise à disposition des équipements de la mairie a été renouvelé. En particulier, il permet de rappeler les horaires des créneaux réservés à la compagnie :
 - **Salle omnisports du Ronquédo – Mardi et vendredi de 17h à 20h**
 - **Pas de tir de Kerlaran – Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 18h à 20h et mardi, jeudi et dimanche de 10h à 20h**
- Didier explique qu'un lot de 6 empenneuses a été commandé, mais encore non livré.
- Guy présente les améliorations récentes sur le parcours de tir nature de Kermérien :
 - Des cibles ont été réparées et il est en train de remettre à jour les birdies.
 - Il a installé une cible d'échauffement spécifique, à gauche à côté du champ.
- Lucie demande si le calendrier des concours salle du Morbihan a été validé. Didier explique que c'est bien le cas mais qu'il doit encore faire l'extraction depuis le site de fédération.
- Elle demande également si le matériel a été commandé auprès de la mairie de Quéven pour l'organisation du concours en salle de la compagnie. Il faut vérifier [Didier].

12. Date de la prochaine réunion

- La date de la prochaine réunion sera décidée ultérieurement.

Fin de séance : 20h35

La Secrétaire
Lucie Molina



Le Président
Didier Sans



Page 4 sur 4